



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 56

Date de la convocation : jeudi 25 juin 2026

Délibération n° : DCM_2026_152

Matière 5.2

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (56)

Caroline Airiau, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Didier Pohnu, Joris Raflebeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (4)

Laurence Huet Andriot, Jean-Christophe Pencolé, Emma Sellier et Isabelle Suteau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Denis Allaire	Agnès Lesdema Legal
Elisabeth Amiot	Christian Gaborit
Nicolas Bahuaud	Jean-François Ouvrard
Emilie Clemenceau	Vincent Blanchard
Alexandre De Fraissinette	Dominique Le Courtès
Vanessa Illan	Delphine Chateigner
Antoine Leroux	Joris Raflebeau

Secrétaire de séance : Adrien D'Hostel

Fixation de la composition et désignation des membres des Conseils délégués

Rapporteur : Richard CESBRON, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L.2113-12 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a validé, par une délibération n°2026-075 en date du 20 mars 2026, la création de Conseils délégués pour l'ensemble des communes déléguées de Sèvremoine. Ces Conseils délégués sont composés d'un Maire délégué et de conseillers municipaux dont le Conseil municipal a, par deux délibérations n°2026-076 et n°2026-077 du même jour, fixé le nombre et désigné les membres.

Cette composition a été modifiée par nouvelle délibération n°2026-093 en date du 02 avril 2026 suite à une démission précédente.

Madame Tiphaine LE BELLEC (commune déléguée de Torfou) ayant démissionné par mail en date du 09 juin 2026, elle a été remplacée par le suivant de liste Madame Amandine HERVOUET (commune déléguée de Roussay). Il convient dès lors d'actualiser la composition et la désignation des Conseils délégués.

Par principe, les élections nominatives s'effectuent par vote au scrutin secret. Toutefois, l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales autorise à procéder autrement : « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

DELIBERATION

VU les délibérations n°2026-075, n°2026-076 et n°2026-077 en date du 20 mars 2026 par lesquelles le Conseil municipal a validé la création des Conseils délégués de Sèvremoine, en a fixé la composition et en a désigné les membres,

Vu la délibération n°2026-093 en date du 02 avril 2026 modifiant cette composition compte tenu d'une démission précédente.

CONSIDERANT l'absence de disposition réglementaire spécifique propre à la désignation des membres des Conseils délégués,

CONSIDERANT la démission de Madame Tiphaine LE BELLEC en date du 09 juin 2026 et la qualité de conseillère municipale dès lors conférée à Madame Amandine HERVOUET

Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	63	0	0

- MODIFIE** la composition des Conseils délégués des communes déléguées de Torfou et Roussay de la manière suivante :

Commune déléguée	Nombre de membres du conseil délégué
La Renaudière	4
Le Longeron	5
Montfaucon-Montigné	5
Roussay	6 => 7
St André de la Marche	6
St Crespin sur Moine	6
St Germain sur Moine	6
St Macaire en Mauges	16
Tillières	6
Torfou	7 => 6

- **ACCEPTE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des Conseils délégués de Torfou et de Roussay.
- **VALIDE** la composition des Conseils délégués de Torfou et de Roussay

TORFOU (6)
Richard CESBRON
Joris RAFLEGEAU
Martin GRIFFON
Antoine LEROUX
Marina RETAILLEAU
Sandrine VILLETTE

ROUSSAY (7)
Eric CHOUTEAU
Evelyne BAUMARD
Laurent CHOLET
Estelle COLLIN
Jean-Dominique SORIN
Delphine CHATEIGNER
Amandine HERVOUET

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

